Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 6

Artikel: Rapport sur la Voie romaine de "Sur la Croix"

Autor: Lièvre, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A.D.I.J.: M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07 Secrétaire de l'A.D.I.J. et Administr. du Bulletin: M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83

Caissier de l'A.D.I.J.: M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — Abonnement annuel: fr. 5.—, le numéro: 75 ct. — Publicité: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont. Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont. Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE:

Voie romaine de « Sur la Croix ». — Requête postale. — Réponse de la Direction générale des P. T. T.

Rapport sur la Voie romaine de "Sur la Croix"

En 1943 et 1944 ont été effectués des travaux de déblaiement de ce chemin antique dans le secteur qui aboutit au col de « Sur la Croix » à l'altitude 765 m. (voir le levée de plan inclus). Ces déblaiements ont mis à jour un magnifique tronçon de voie pavée, conservée au cours des siècles sous une couverture de détritus et d'humus d'environ 50-60 cm. d'épaisseur. L'aboutissement de ce chemin pavé à la route cantonale actuelle de Saint-Ursanne à Courgenay se trouve exactement près de l'emplacement de la vieille croix caractéristique, élevée au col même que franchit la route. Si nous descendons du col vers Saint-Ursanne, en suivant le tracé relevé de la voie payenne, nous trouvons successivement les secteurs suivants:

- 1. Le secteur actuellement déblayé, comprend environ 90 m.
- 2. Le secteur qui fait suite présente un double tracé, le premier décrivant une double courbe, le second en ligne droite. Sur ce secteur la couverture d'humus et d'éboulis est de 20-30 cm.
- 3. Ce secteur va du champ des Chênes, dans la forêt jusqu'à la sortie de celle-ci, à la croisée du chemin de « Montnat ». Le pavé sur ce secteur est presque partout visible.
- 4. Ce secteur va du chemin de « Montnat » jusqu'à la bifurcation du chemin Romain. De 5-30 cm. d'humus le recouvre. On distingue des têtes de rocher taillées dans le roc en bordure du

chemin. Comme dans les secteurs précédents, on distingue les traces d'ornières dans le pavé.

- 5. Il comporte deux tracés distants l'un de l'autre de 4-15 mètres, en forêt « des Troyellerat ».
- 6. Les deux tracés sont presque en bordure de forêt et recouverts d'une épaisseur de terre de 50-50 cm. Des murgiers de pierres obstruent par endroit cette voie.
- 7. Le tracé a été complètement masqué par les cultures. Il est probable qu'on ne retrouvera que difficilement des fragments de voie pavée.
- 8. Il part de la croisée de la route cantonale à la cote 575 m. pour traverser la région dite du « Garde-fou ». On y remarque quelques pavés et des pierrailles parmi la végétation et les arbres. Il y a une couverture de terre de 20 cm. environ.
- 9. Il traverse un bosquet. On y distingue des pavés parmi les buissons.
- 10. Il part de la croisée du chemin qui monte vers « Rière-Vasou » et vient rejoindre la route cantonale à la cote 490 m. Ce fragment n'est pas parfaitement déterminé comme portion de la voie antique. Il se peut très bien qu'un autre tracé soit découvert aboutissant à proximité de la Porte de Porrentruy, à la cote 440 mètres.

 L. Lièpre.

ANNEXES

Moutier-Delémont, le 2 février 1945.

REQUÊTE

concernant les améliorations à apporter au service postal dans le Jura bernois.

A la Direction Générale des P. T. T., Berne

Monsieur le Directeur général,

Depuis quelques mois, le Comité de l'A.D.I.J. est assez souvent nanti de réclamations au sujet du service postal. Les sujets de plainte émanent la plupart du temps des membres mêmes de son Comité, de ses Commissions et des membres de l'Association. Il ne s'agit pas de plaintes générales, mais bien de cas précis. Dans certaines localités le service postal n'est pas adapté aux besoins réels de la population.

Estimant que les réclamations qui lui étaient soumises étaient fondées, le Comité de l'A.D.I.J. a décidé de faire une enquête auprès de tous ses membres et d'en porter le résultat à votre connaissance, dans l'espoir que votre administration pourra, dans une mesure équitable, corriger les défauts préjudiciables aux intérêts du public. Nous savons que notre service postal suisse fait honneur au pays, qu'il supporte toutes les comparaisons avec ceux de l'étranger et que l'administration des Postes cherche à remplir ses obligations